

# Correction de l'Examen Blanc

## CULTURE GENERALE

### Semaine 45

#### 1<sup>ère</sup> QUESTION.

« L'essentiel, pour le respect des personnes, c'est la qualité de la communication dans l'entreprise à propos de la séropositivité et du sida. Tous sont concernés : médecins, salariés séropositifs, employeurs, collègues de travail. »  
*Antoine Kerhui, « Entreprise et sida »*

**Commentez ce texte.**

#### INTRODUCTION

Si aujourd'hui on commence à mieux cerner les mécanismes du sida, il n'en demeure pas moins que l'imaginaire collectif s'en est emparé, transformant la réalité jusqu'à rendre difficile la relation du malade avec les autres, notamment au sein de l'entreprise.

#### DÉVELOPPEMENT

##### A - L'information dans l'entreprise

Le premier souci de chacun doit être l'information juste et raisonnée, sans dramatisation sur la réalité de la maladie, ses modes de contamination et de propagation, ainsi que les traitements en vigueur et les moyens de se protéger.

##### B - La « gestion » de la maladie

A partir du moment où un salarié est atteint du virus, qu'il a déclaré la maladie, le médecin du travail est *seul* habilité à être informé. Il doit l'aider dans sa compréhension de la maladie et l'accompagner dans sa relation avec les autres (qu'il est libre d'informer ou non).

##### C - La thérapie

Les traitements médicamenteux, fort contraignants, imposent un emploi du temps aménagé, que l'état de santé (selon le stade de développement de la maladie) rendra nécessaire.

Il est donc impératif que tous, du collègue de travail au chef d'entreprise, faisant preuve de « solidarité », soient en mesure d'adapter leur comportement et d'assouplir leur poste de travail pour favoriser l'accès aux soins du salarié.

#### CONCLUSION

C'est donc l'affaire de tous d'appréhender à sa juste valeur l'état de maladie d'un collègue de travail sans faux-semblant ni hypocrisie, par un comportement humain, responsable et chaleureux.

#### 2<sup>ème</sup> QUESTION.

On parle beaucoup de procréation médicale assistée.

**De quoi s'agit-il ? Quels problèmes d'ordre moral cela peut-il poser ?**

Elle regroupe des techniques médicales qui permettent de vaincre la stérilité.

*Exemples* : la stimulation ovarienne, la fécondation in vitro

##### Les risques

- Naissances multiples (difficiles à assumer par la famille).
  - Utilisation abusive de ces techniques (la grossesse « coûte que coûte »).
- Exemples* : les dons d'ovules pour les femmes ménopausées, les mères porteuses.
- Manipulations génétiques, risque d'eugénisme.

##### La prévention

- Légiférer sur la question.
- Créer des comités d'éthique et sensibiliser l'opinion à ce problème moral.

**3<sup>ème</sup> QUESTION.**

**Définissez le terme « bioéthique » et donnez quatre exemples.**

**Définition**

on appelle « bioéthique » l'ensemble de règles morales qui président à la recherche en biologie ; une sorte de déontologie.

**Exemples**

- La recherche en génétique (génomique).
- Les dons d'organes ou de sang (gratuits et anonymes).
- Le clonage « ( Dolly »).
- La procréation médicalement assistée (fivete).

**4<sup>ème</sup> QUESTION.**

Dans les magazines, vous pouvez lire la ou les publicités « produit miracle qui fait perdre 5 kg par semaine, je le commande demain ».

**Qu'en pensez-vous ?**

Les produits « miracles » vantés par les publicités sont souvent dangereux pour la santé. Ainsi, « maigrir de 5 kg en une semaine » est excessif, et présente un risque pour la santé en l'absence d'un suivi médical. il est donc recommandé de :

- consulter un médecin et une diététicienne, qui donneront des conseils adaptés à chaque cas,
- évaluer son mode de vie et son hygiène de vie,
- se poser quelques questions sur le bien-fondé d'une telle initiative,
- se dire que si un produit aussi efficace, et sans danger, existait tout le monde le saurait !

**5<sup>ème</sup> QUESTION.**

**Qu'est-ce que la Contribution sociale généralisée (CSG) ? Qui la paie et à quoi sert-elle ?**

**Définition**

La Contribution sociale généralisée est payée par toutes les personnes domiciliées en France ayant des revenus d'activité ou de capital (salariés, personnes ayant placé des capitaux, professions libérales, artisans, chômeurs à revenus suffisants). Son taux est de 2,4 % des revenus imposables.

**Fonction**

La CSG sert à financer les prestations sociales.

**6<sup>ème</sup> QUESTION.**

En France, l'illettrisme touche des dizaines de milliers de jeunes.

- 1. Quelle différence existe-t-il entre une personne illettrée et une personne analphabète ?**
- 2. Quels sont les conséquences de l'illettrisme pour la personne ?**

**1. Définitions**

- Une personne illettrée est une personne qui, ayant appris à lire et à écrire, en a complètement perdu la pratique.
- Une personne analphabète est une personne qui ne maîtrise ni la lecture ni l'écriture, car elle n'a jamais été scolarisée.

**2. Les conséquences de l'illettrisme (et de l'analphabétisme)**

- Impossibilité de mener une vie sociale normale.
- Impossibilité d'accomplir la moindre démarche administrative.
- Difficultés pour la recherche d'emploi ou pour accomplir des stages d'insertion.
- Difficultés d'avouer ce handicap.
- Mise en place de stratégie afin de dissimuler cet état (problèmes psychologiques, affectifs).